



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 janvier 2010

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN,
RUE DU FIEF JOLY (IL N° 29)

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 22 janvier 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, RUE DU FIEF JOLY
(IL N° 29)

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Rue du Fief Joly, la Ville de Niort est déjà propriétaire des parcelles IL n° 26 et 27, destinées à la construction de logements sociaux.

L'opportunité d'acquérir les parcelles mitoyennes IL n° 28 et 29 a été saisie, permettant ainsi d'envisager un projet plus conséquent.

Les propriétaires de la parcelle IL n° 29 de 13 a 02 ca se sont mis d'accord pour la céder à la Ville au prix de 39 060 € (30 €/m²) conforme à l'avis de France-Domaine, à charge pour eux de verser l'indemnité de perte de revenus due à l'exploitant.

La dépense sera imputée au chapitre 21 – 8241 – 2111 du Budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle IL n° 29 au prix de 39 060 €, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis de vente par l'Agence Immobilière de la Brèche ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits en résultant, y compris les frais d'agence, étant supportés par la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL